

Marchés publics

Procédures de Marchés publics

Vente d'alcool à emporter la nuit

Vous envisagez de vendre de l'alcool la nuit, c'est-à-dire **entre 22h et 8h du matin** ? L'autorisation diffère selon le type d'établissement : épicerie, restaurant, bar, food-truck , station-service, discothèque, etc.

Quelle licence faut-il pour vendre de l'alcool la nuit ?

Vous devez posséder l'une des 2 licences suivantes :

Petite licence à emporter (alcool inférieur à 18°)

Licence à emporter (alcool supérieur à 18°)

Comment obtenir le permis d'exploitation ?

Vous pouvez vendre de l'alcool **entre 22h et 8h du matin** à condition d'avoir suivi une **formation** spécifique.

Si vous suivez entièrement la formation, vous recevez un **permis d'exploitation**, ou permis de vente de boissons alcooliques la nuit : il s'agit du PVBAN .

Le permis est **valable 10 ans**.

Il est **renouvelable** en effectuant une nouvelle formation de 6 heures.

Où faire la formation obligatoire pour servir de l'alcool la nuit ?

Elle a lieu dans un centre de formation agréé .

Elle dure environ **20 heures** (2,5 jours).

Elle doit être réalisée en **présentiel**.

La formation porte sur la prévention et la lutte contre l'alcoolisme, la protection de mineurs, la répression de l'ivresse publique, la lutte contre le bruit.

Elle forme également à la législation des stupéfiants et aux sanctions civiles et pénales.

À l'issue de la formation, l'organisme vous remet le formulaire du permis d'exploitation rempli.

Permis d'exploitation d'un débit de boissons ou d'un restaurant

Éthylotests obligatoires pour la vente d'alcool à emporter

Depuis le **1^{er} juillet 2021**, vous devez proposer à la vente des éthylotests. Ils peuvent être chimiques ou électroniques.

Nombre minimal d'éthylotests à la vente

Le nombre d'éthylotests mis en vente varie en fonction de **l'espace dédié à l'alcool** dans le magasin. Cet espace d'occupation correspond à la totalité des mètres linéaires des rayons "alcools". En-dessous de 20 mètres, le minimum à respecter est de **10 éthylotests**. Au-dessus de 20 mètres, le minimum à respecter est de **25 éthylotests**.

Où les vendre dans le magasin ?

Si vous vendez des produits autres que l'alcool, vous devez placer les éthylotests au rayon "alcools". Si vous vendez uniquement de l'alcool, vous devez les placer soit au rayon "alcools", soit vers les caisses.

Comment informer la clientèle ?

Vous devez mettre une **affiche** faisant la publicité de la vente des éthylotests. Elle doit être visible pour les clients.

Si l'affiche est placée dans le rayon, il s'agit de l'affiche suivante :

Sécurité routière Affiche vente à emporter de l'alcool, dans le rayon alcool du magasin

Il s'agit d'une affiche au format A4 avec un fond rouge orangé, qui représente une personne en train de souffler dans un éthylotest.

Les mentions inscrites en caractère noir sur cette affiche sont : en haut d'affiche est écrit : "Soufflez vous saurez" sur un fond orange et vert. Au milieu de l'affiche est écrit : "Des éthylotests sont en vente au rayon alcool de votre magasin. En-dessous en caractère plus petit, noir, est écrit : "L'alcool est en cause dans un accident mortel sur 3. Pour savoir si vous pouvez conduire, contrôlez votre alcoolémie à l'aide d'un éthylotest." Tout en bas de l'affiche est écrit (en noir, en majuscule sur fond rouge et jaune) : "Sécurité routière, vivre ensemble".

Si l'affiche est placée vers la caisse du magasin, il s'agit de l'affiche suivante :

Sécurité routière Affiche vente à emporter de l'alcool, éthylotests en caisse du magasin

Il s'agit d'une affiche au format A4 avec un fond rouge orangé, qui représente une personne en train de souffler dans un éthylotest.

Les mentions inscrites en caractère noir sur cette affiche sont : en haut d'affiche est écrit : "Soufflez vous saurez" sur un fond orange et vert. Au milieu de l'affiche est écrit : "Des éthylotests sont en vente dans votre magasin. En-dessous en caractère plus petit, noir, est écrit : "L'alcool est en cause dans un accident mortel sur 3. Pour savoir si vous pouvez conduire, contrôlez votre alcoolémie à l'aide d'un éthylotest." Tout en bas de l'affiche est écrit (en noir, en majuscule sur fond rouge et jaune) : "Sécurité routière, vivre ensemble".

À noter

Vous pouvez utiliser les .

Restrictions horaires dans une station-service

Il est **interdit** de vendre des boissons alcoolisées à emporter **entre 18h et 8h du matin**.
Il est obligatoire de mettre une affiche pour la clientèle signalant cette interdiction.

À noter

Quelle que soit l'heure, il est **interdit** pour une station-service, de vendre des boissons alcoolisées **fraîches** (dans un frigo) ou dans un distributeur automatique.

Éthylotests obligatoires pour la vente d'alcool à emporter

Depuis le **1^{er} juillet 2021**, vous devez proposer à la vente des éthylotests. Ils peuvent être chimiques ou électroniques.

Nombre minimal d'éthylotests à la vente

Le nombre d'éthylotests mis en vente varie en fonction de **l'espace dédié à l'alcool** dans le magasin. Cet espace d'occupation correspond à la totalité des mètres linéaires des rayons "alcools". En-dessous de 20 mètres, le minimum à respecter est de **10 éthylotests**. Au-dessus de 20 mètres, le minimum à respecter est de **25 éthylotests**.

Où les vendre dans le magasin ?

Si vous vendez des produits autres que l'alcool, vous devez placer les éthylotests au rayon "alcools". Si vous vendez uniquement de l'alcool, vous devez les placer soit au rayon "alcools", soit vers les caisses.

Comment informer la clientèle ?

Vous devez mettre une **affiche** faisant la publicité de la vente des éthylotests. Elle doit être visible pour les clients.

Si l'affiche est placée dans le rayon, il s'agit de l'affiche suivante :

Sécurité routière Affiche vente à emporter de l'alcool, dans le rayon alcool du magasin

Il s'agit d'une affiche au format A4 avec un fond rouge orangé, qui représente une personne en train de souffler dans un éthylotest.

Les mentions inscrites en caractère noir sur cette affiche sont : en haut d'affiche est écrit : "Soufflez vous saurez" sur un fond orange et vert. Au milieu de l'affiche est écrit : "Des éthylotests sont en vente au rayon alcool de votre magasin. En-dessous en caractère plus petit, noir, est écrit : "L'alcool est en cause dans un accident mortel sur 3. Pour savoir si vous pouvez conduire, contrôlez votre alcoolémie à l'aide d'un éthylotest." Tout en bas de l'affiche est écrit (en noir, en majuscule sur fond rouge et jaune) : "Sécurité routière, vivre ensemble".

Si l'affiche est placée vers la caisse du magasin, il s'agit de l'affiche suivante :

Sécurité routière Affiche vente à emporter de l'alcool, éthylotests en caisse du magasin

Il s'agit d'une affiche au format A4 avec un fond rouge orangé, qui représente une personne en train de souffler dans un éthylotest.

Les mentions inscrites en caractère noir sur cette affiche sont : en haut d'affiche est écrit : "Soufflez vous saurez" sur un fond orange et vert. Au milieu de l'affiche est écrit : "Des éthylotests sont en vente dans votre magasin. En-dessous en caractère plus petit, noir, est écrit : "L'alcool est en cause dans un accident mortel sur 3. Pour savoir si vous pouvez conduire, contrôlez votre alcoolémie à l'aide d'un éthylotest." Tout en bas de l'affiche est écrit (en noir, en majuscule sur fond rouge et jaune) : "Sécurité routière, vivre ensemble".

À noter

Vous pouvez utiliser les .

Quelle licence pour vendre de l'alcool la nuit dans un food-truck ?

Vous devez posséder la licence suivante : Petite licence à emporter (alcool inférieur à 18° pour la vente de nuit).

À noter

Pour la vente d'alcools (moins de 18 degrés) en journée, une déclaration en mairie suffit. La vente d'alcools forts est interdite quelle que soit l'heure.

Comment obtenir le permis d'exploitation ?

Vous pouvez vendre de l'alcool **entre 22h et 8h du matin** à condition d'avoir suivi une **formation** spécifique.

Si vous suivez entièrement la formation, vous recevez un **permis d'exploitation**, ou permis de vente de boissons alcooliques la nuit : il s'agit du **PVBAN**.

Le permis est **valable 10 ans**.

Il est **renouvelable** en effectuant une nouvelle formation de 6 heures.

Où faire la formation obligatoire pour servir de l'alcool la nuit ?

Elle a lieu dans un centre de formation agréé.

Elle dure environ **20 heures** (2,5 jours).

Elle doit être réalisée en **présentiel**.

La formation porte sur la prévention et la lutte contre l'alcoolisme, la protection de mineurs, la répression de l'ivresse publique, la lutte contre le bruit.

Elle forme également à la législation des stupéfiants et aux sanctions civiles et pénales.

À l'issue de la formation, l'organisme vous remet le formulaire du permis d'exploitation rempli.

Permis d'exploitation d'un débit de boissons ou d'un restaurant

Le **maire** de la commune où a lieu la fête ou la foire décide des autorisations.

Vous devez lui **demander une autorisation** pour vendre de l'alcool.

Où s'adresser ?

Mairie

Le maire peut donner jusqu'à **5 autorisations par an** pour une même association ou organisation.

C'est le maire qui décide des horaires de fermeture des stands.

Attention

Sur une foire ou une fête, il est **interdit** de vendre des alcools forts supérieurs à 18° (whisky, vodka, rhum, etc.).

Et aussi...

[Licence d'un restaurant et débit de boissons](#)

Pour en savoir plus

[Organismes de formation – Vente à emporter de boissons alcoolisées de nuit](#)
Source : Ministère chargé de l'intérieur

Où s'informer ?

Pour demander une autorisation de vente d'alcool sur une foire ou une fête :
[Mairie](#)

Demande d'autorisation pour les foires et fêtes situées à Paris :
[Préfecture de police de Paris – Site central de Gesvres](#)

Comment faire pour...

[Ouvrir un food-truck, restauration ambulante](#)

Services en ligne

Formulaire : Cerfa n°14406*01 : [Permis de vente de boissons alcooliques à emporter la nuit délivré par l'organisme de formation agréé](#)

Formulaire : Cerfa n°14408*03 : [Demande d'agrément pour les organismes de formation pour les débits de boissons et les restaurants](#)

[TOUS LES SERVICES EN LIGNE](#)

Et aussi...

[Licence d'un restaurant et débit de boissons](#)

Textes de référence

Code de la santé publique : articles L3322-1 à L3322-11

Commerce des boissons

Code de la santé publique : articles L3341-1 à L3341-4

Répression de l'ivresse publique

Arrêté du 30 mars 2021 relatif aux modalités de vente des dispositifs permettant le dépistage de l'imprégnation alcoolique dans les débits de boissons à emporter

Vente d'éthylotests dans les commerces de vente d'alcool à emporter

Circulaire du 19 février 2010 relative à l'horaire de fermeture des discothèques

Marchés de Sari Solenzara

mardi 17 juin 2025 17:36:41 - Assistance :

0 892 434 363 0,40€/minute

du lundi au vendredi, 9h00-12h30 / 14h00-18h30

- [Accueil](#)
- [Annonces](#)
- [Données essentielles](#)
- [Assistance](#)
- [Outil de signature](#)
- [Qui sommes-nous ?](#)
- [Contactez-nous](#)

Espace Entreprise

s'inscrire / s'identifier ▼

Espace Acheteur Public

s'inscrire / s'identifier ▼

ANNONCES

Moteur de recherche

Mots-clés tous les mots clés un des mots clés

Organisme

Département

Type d'avis

Type de marché

Date de publication entre et le

Afficher uniquement les marchés dématérialisés

Afficher les résultats

57 résultats correspondant à votre recherche

Nombre de
résultat(s) par page

Page : [1](#) | [2](#) | [3](#) | [4](#) | [5](#) | [6](#) | [7](#) | [8](#) | [9](#) | [10](#) ▶ ▶ ▶

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SARTENAIS-VALINCO-TARAVO - 2025-05 (AAPC)

Objet Fourniture et réparation d'équipement pour postes de refoulement des EU et

Avis de mise en concurrence

